



Cellule Nationale de Traitement des  
Informations Financières

-----  
VDN x Route du Front de Terre  
BP : 25 554 Dakar Fann  
FAX : 00 221 867 03 62

SYNTHESE FORUMS :

**FORUM SUR LE ROLES DES  
BANQUES DANS LA LUTTE CONTRE  
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX**

27 - 28 Juin 2005, Hôtel Sofitel Téranga - Dakar

## **PROGRAMMES**

Introduction

Les 27 et 28 juin la cellule Nationale de traitement des informations financière a organisé

**Thème III : Programmes Internes des banques**  
**Animateur : Monsieur James WRIGHT, US TREASURY**  
**Modérateur : BCEAO**

**Participants : APBEF ; BCEAO ; BST ; BIS ; BOA ; BHS ; BICIS; BSIC; CBAO ; CITIBANK;  
 CLS; CNCAS; ECOBANK ; SGBS ; GIABA ; DMC/MEF ; Cellule AT/CPEC ; PAMECAS ; Bâtonnat ;  
 Commission Contre la Corruption, la Concussion et pour la Transparence.**

Points forts développés	Réactions / Observations	Conclusions / Recommandations
<p>Les programmes peuvent s'articuler essentiellement autour de deux axes :</p> <p>1-formation-procédures et sécurité ;            2-gestion des données.</p> <p>*S'agissant du 1<sup>er</sup> axe, il s'agit de mettre l'accent :</p> <p>-sur la formation des agents (du guichet au Directeur Général) aux techniques de LCB. En effet, le devoir de vigilance et de diligence et de conformité incombe à tous. Dès lors, il doit être plus soutenu ;</p> <p>-sur les procédures qui doivent être mises en place. Elles doivent être claires, bien définies, diffusées et régulièrement évaluées;</p> <p>- la sécurité : c'est le gage de la confiance des assujettis. En effet, la corruption, l'insécurité et les fuites sont des risques qui mettent en péril une cellule. Les</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation est permanente au niveau des banques. Elles n'épargnent aucun segment.</li> <li>• Chaque banque a son responsable anti-blanchiment et développent ses propres procédures internes de LCB.</li> <li>• La CENTIF a une obligation de confidentialité, elle dispose de sécurités suffisantes pour rassurer les assujettis, ses membres prêtent serment et sont tenus au secret professionnel.</li> <li>• Pour une CRF qui démarre ses activités, les efforts doivent être orientés dans le sens d'une bonne collecte et d'une bonne gestion des informations et données non structurées reçus.</li> <li>• La confidentialité, la sécurité et le code éthique doivent être les piliers sur lesquels reposent une CRF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les banques vont collaborer davantage entre elles pour harmoniser leurs stratégies et améliorer le dispositif interne de LCB.</li> <li>• Les rapports périodiques publiés par la CENTIF contribueront à aider les assujettis à mieux maintenir leur connaissance sur le dernier développement de la LCB.</li> <li>• La mise en place d'un code éthique ou de déontologie sort du cadre des traditions de l'administration sénégalaise. Toutefois, c'est une proposition à laquelle la Centif prête une attention particulière.</li> <li>• Pour ce qui est de la gestion des conflits d'intérêts, il a été retenu que la personne l'agent confronté à cette situation doit faire en sorte de toujours privilégier les intérêts de la structure.</li> </ul>

<p>assujettis seront moins disposés à coopérer si des garanties de sécurité ne leur sont pas offertes.</p> <p>Il importe aussi de se préparer à subir des pressions éventuelles et à gérer les conflits d'intérêts dans la mesure où l'analyste pourrait avoir un lien (parenté, affection, intérêt) avec un dossier en cours. *</p> <p>S'agissant du second axe, il importe de mettre en place des logiciels performants de gestion des données (organisation, traitement, analyse)</p>		<p>Lorsque qu'une personne intervenant dans le processus de traitement d'un dossier découvre qu'il a des relations avec un suspect, il est fortement recommandé qu'il se dessaisisse de l'affaire et informe sans délai le responsable des questions éthiques au sein de sa structure.</p>
--	--	--

**Thème IV: La banque et la lutte contre le blanchiment de capitaux**

**L'expérience pratique de la CITIBANK et de la SGBS**

**Animateurs : Messieurs Ousseynou DIOP CITIBANK & Jean O. FEUVRIER Inspecteur Générale SGBS**

**Modérateur : BCEAO & Maguette KANE DIOP DMC**

**Participants : APBEF ; BCEAO ; BST ; BIS ; BOA ; BHS ; BICIS; BSIC; CBAO; CITIBANK;  
CLS; CNCAS; ECOBANK; SGBS ; GIABA ; DMC ; Cellule AT/CPEC ; PAMECAS ; Bâtonnat ;  
Commission Contre la Corruption, la Concussion et pour la Transparence.**

<b>Points forts développés</b>	<b>Réactions / Observations</b>	<b>Conclusions / Recommandations</b>
<p>Les points focaux de l'exposées relatives aux programmes internes des banques sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'intégration du nouveau dispositif légale et réglementaire de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Banques.</li><li>• L'existence d'un dispositif interne de lutte contre le blanchiment au sein de la CITIBANK et de la SGBS.</li><li>• La nécessité de disposer de programmes de formations et de sensibilisation des employés à la lutte contre le blanchiment.</li><li>• La politique des banques en matière de la clientèle et la mise en œuvre du principe de « connaissance clientèle ».</li><li>• L'intérêt pour les banques de lutter contre le blanchiment.</li></ul>	<p>Est-ce qu'il existe un programme de formation pour la gestion de la clientèle ? Quels sont les outils de détection et d'alerte mis en place au sein de la Citibank ? La Citibank et la SGBS sont des filiales de groupes bancaires internationaux et à ce titre, elles ont bénéficié du dispositif de lutte anti-blanchiment mis en place par les maison-mères. Quelle est la politique de la banque en matière de gestion de la clientèle particulière notamment, les personnes politiquement exposées ? A ce titre, l'ensemble de la corporation bancaire a interpellé la CENTIF sur la conduite à tenir face notamment aux « marabout » avec leurs mallettes d'argent quant ont sait qu'il s'agit d'une question particulièrement sensible.</p>	<p>Les différents intervenants ont insisté sur la nécessité d'harmoniser et non d'uniformiser les politiques des banques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.</p>

